

# Ça bouge au CEA !



## SALAIRES

## CONVENTION DE TRAVAIL

### LA DIRECTION OUVRE CES DEUX CHANTIERS PAR UNE SÉRIE DE NÉGOCIATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES.

Deux premières réunions auront lieu le 18 septembre 2019 sur les salaires et sur la convention de travail. D'autres réunions auront lieu d'ici fin 2019.

#### SALAIRES

**RAPPEL** : plus de 6200 signatures de salariés pour la pétition réclamant :

- 60 points pour toutes et tous
- Indexation du point sur l'inflation
- Revalorisation des avancements des A2

Ce mécontentement exprimé sur tous les centres CEA a poussé la direction à organiser une première réunion de discussion avec les organisations syndicales le 10 mai dernier. Une délégation d'une centaine de salariés de Saclay s'y est rendue pour porter les pétitions et interpeler l'Administrateur Général. Celui-ci nous a écouté, mais a répondu en substance qu'il ne comptait pas répondre à ces revendications car les tutelles ne lui laissaient pas de marge de manœuvre.

Ses intentions, mentionnées dans le communiqué interne du 22 mai, consistent à maintenir l'austérité salariale en modifiant la grille. Consciente des difficultés à embaucher avec la grille actuelle, notamment des Annexe II, la direction semble prévoir une entrée de grille plus favorable, au détriment de l'évolution de carrière du personnel en place. Suite au cadrage imposé par les tutelles, alors que l'augmentation de la masse salariale continue avec l'âge de départ à la retraite constamment repoussé et la proportion des annexes I grandissante, la direction envisage une régression pour l'ensemble des salariés.

Le seul moyen de peser sur ces discussions, c'est la mobilisation des salariés, au CEA, mais aussi vers les tutelles, donc le gouvernement.

6 milliards d'€ pour le Crédit Impôt Recherche, 20 milliards d'€ pour le CICE... de l'argent, il y en a !

#### CONVENTION DE TRAVAIL

La convention de travail actuelle arrivait à échéance en avril 2019, et sera prolongée jusqu'en 2021. La nouvelle convention de travail sera l'objet d'une négociation commençant mercredi 18/09 et s'échelonnant jusqu'en 2021. C'est un document qui concerne nos conditions de travail et il est important de peser pour que nos droits et nos intérêts y soient défendus.

### SALAIRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, CELA NOUS CONCERNE TOUTES ET TOUS.

**Seule votre mobilisation, votre énergie, votre implication permettront d'opposer aux intentions de la direction une politique salariale et des conditions de travail plus favorables à nos intérêts !**

La CGT du CEA rédigera un compte rendu après chaque réunion de négociation. Si vous souhaitez les recevoir, envoyez un mail à [cgt.saclay@cea.fr](mailto:cgt.saclay@cea.fr)